

MAIRIE DE RICHEMONT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2021

Président : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Maire

Membres Présents : M. SCHMELTER – Mme POESY – Mme TERKI-FEKIER – M. VELLE – Mme MARIAGE – Mme LEXA – Mme MONIER – M. MATHIS – Mme ZANNINO – M. PARIS – M. NARDIN – Mme FRIGERIO – Mme VERCELLINO – Mme MICHEL-REMY – M. MUNSCH

Excusés : M. DE OLIVEIRA (procuration M. MATHIS)
M. FRIDRICK

Convocation faite le 8 décembre 2021
Secrétaire de séance : Mme VERCELLINO Aurélie



En ouverture de séance, M. le Maire rappelle que préserver la bonne marche de l'administration municipale il avait été contraint par arrêté du 8 décembre 2021, de retirer les délégations qu'il avait accordées à M. Valentin SCHMDIT.

Or, parallèlement, M. Valentin SCHMIDT a adressé à M. le Sous-Préfet sa lettre de démission de ses fonctions d'adjoint estimant qu'il ne trouvait plus le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions d'élu.

M. le Sous-Préfet a accepté cette démission le 14 décembre 2021 en nous indiquant que M. Valentin SCHMIDT a également souhaité démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Aussi, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les points 3 : « Maintien ou non des fonctions de M. SCHMIDT Valentin, adjoint au Maire, après le retrait de l'ensemble de ses délégations » et 4 : « Détermination du nombre d'adjoints », sont retirés de l'ordre du jour.

- ♦ -

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2021 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2021.

- ♦ -

65/2021 : ELECTION D'UN ADJOINT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire sans élections complémentaires préalables.

DECIDE que l'adjoint au Maire qui sera nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le même rang que celui qu'occupait M. SCHMIDT Valentin, soit le 5^{ème} rang.

PROCEDE au vote du nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.
Se porte candidat : M. DE OLIVEIRA Lucien

PROCLAME M. DE OLIVEIRA, 5^{ème} adjoint au Maire, immédiatement installé dans ses fonctions.

- ♦ -

66/2021 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2022, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire et de Conseiller Municipal Délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

- ✓ Adjoints (du 1^{er} au 4^{ème}) : 19.80 %
- ✓ 5^{ème} adjoint : 6.60 %
- ✓ Conseiller Municipal délégué : 6,60 %

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal (article 6531).

DIT qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

- ♦ -

67/2021 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE PERISCOLAIRE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE

✓ AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les avenants suivants :

Lot	Titulaire du marché	Marché initial H.T.	Avenants antérieurs H.T.	Nouveaux avenants H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
2 – GROS OEUVRE (avenant n° 4)	SDM CONSTRUCTION	376 000.00	12 860.00	-1 145.08	387 714.92
6 – PLATRERIE ISOLATION INTERIEURE (avenant n° 1)	BATI CONCEPT	67 000.00	0.00	2 304.58	69 304.58
11– SOLS DURS, FAIENCES (avenant n° 1)	LESSERTEUR	19 524.00	0.00	2 780.16	22 304.16

AUTORISE M. le Maire à signer ces avenants et tous actes s'y rapportant.

- ♦ -

68/2021 : ALIENATIONS ET ACQUISITION DE TERRAINS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'aliéner la parcelle cadastrée section 3 n° 306, à M. et Mme SEDKI Hocine, au prix total de 900.00 €.

DECIDE d'aliéner la parcelle cadastrée section 3 n° 305, à M. et Mme BRUSSEUX Brice, au prix total de 4 540.00 €.

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section 3 n° 304, appartenant à M. et Mme BRUSSEUX Brice, au prix total de 1 140.00 €.

DIT que les époux BRUSSEUX ainsi que les époux SEDKI supporteront les frais de géomètre, chacun à concurrence de 400.00 €, le solde étant supporté par la Commune.

DESIGNE la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir les actes notariés.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. SCHMELTER Francis, 1er Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à ces aliénations et acquisition et à signer toutes les pièces du dossier, y compris les actes notariés.

- ♦ -

69/2021 : ALIENATION DE TERRAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, par 1 voix contre (*M. PARIS*) et 16 voix pour,

DECIDE d'aliéner l'immeuble sis 16, rue Saint Jacques, cadastré section 1 parcelles 49 et 50, à Mme LORELLI Héléne et M. ROUSSIN Ludovic, au prix de 40 000.00 €.

DESIGNE la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir l'acte notarié.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. SCHMELTER Francis, 1er Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

70/2021 : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

✓ APPEL A PROJET

Après avoir entendu M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de l'appel à projet relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle sise section 15 n° 98.

AUTORISE M. le Maire à lancer un appel à projet en vue de l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ladite parcelle.

AUTORISE M. le Maire à signer, au nom de la Commune les pièces s'y rapportant.

- ♦ -

71/2021 : CESSION DU DOMAINE DE PEPINVILLE

✓ **APPEL A PROJETS**

Après avoir entendu M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'un appel à projets relatif à la cession du Domaine de Pépinville.

AUTORISE M. le Maire à lancer un appel à projets en vue de céder le Domaine de Pépinville.

AUTORISE M. le Maire à signer, au nom de la Commune les pièces s'y rapportant.

- ♦ -

72/2021 : LOTISSEMENT LE CLOS DES OISEAUX

✓ **CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté portant sur la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement « le Clos des Oiseaux », entre la Commune de RICHEMONT et la Sté NEXITY FONCIER CONSEIL.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants avec la Sté NEXITY FONCIER CONSEIL.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

- ♦ -

73/2021 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES A PATURER

Après avoir entendu M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté portant sur la mise à disposition de 3 sites à pâturer entre la Commune de RICHEMONT et M. VAL Gérard.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

- ♦ -

74/2021 : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT) POUR LA PERIODE 2021-2024

VU la délibération n° 39/2018 du 5 juillet 2018,

CONSIDERANT que le PEdT labellisé « Plan mercredi » 2018/2021 est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler,

VU le projet de PEdT pour la période 2021/2024,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Projet Educatif de Territoire (PEdT) labellisé « Plan mercredi » pour la période 2021/2024, tel que présenté.

AUTORISE M. le Maire à signer le Projet Educatif de Territoire et tout document s'y rapportant.

- ♦ -

75/2021 : PROJETS ECOLES

✓ PARTICIPATIONS FINANCIERES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer financièrement aux projets précités, de la façon suivante :

- ✓ Projet musique : 4 800.00 € annuels pour 2021/2022 et 2022/2023,
- ✓ Projet Snowhall : 50 % des frais de transport et 50 % des frais d'entrée pour 2021/2022 et 2022/2023,
- ✓ Projet piscine : totalité des frais pour 2021/2022.

DIT que ces sommes seront versées sur le compte de la coopérative scolaire « G.Lenôtre », sauf pour le projet piscine où les factures seront directement adressées à la Commune qui les prendra en charge.

- ♦ -

76/2021 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE RIVES DE MOSELLE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE (CAF)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté de Communes Rives de Moselle et les autres collectivités partenaires ;

DIT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la Commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

PRECISE que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout autre document y afférent, y compris les avenants éventuels à venir.

- ♦ -

77/2021 : SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

✓ AVENANT N° 2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre (*M. SCHMELTER*) et 16 voix pour,

APPROUVE les évolutions proposées par la Communauté de Communes Rives de Moselle visant à inclure dans la convention, les missions suivantes :

- ✓ Réception partielle du public (architectes uniquement) effectuée par le service mutualisé,

- ✓ Portage ponctuel de procédures de modification simplifiées du document d'urbanisme,
- ✓ Gestion des infractions en matière d'urbanisme et réalisation de contrôle de conformité des constructions.

APPROUVE le principe de rémunération tel que défini dans l'avenant proposé.

APPROUVE la passation d'un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du service mutualisé entre la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et la Commune.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

- ♦ -

78/2021 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DES DIFFERENTES ASSOCIATIONS LOCALES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal auprès des différentes associations locales, comme suit :

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| ✓ | Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) | M. SCHMELTER Francis |
| ✓ | Aviculteurs Richemont/Fontoy | M. MATHIS Philippe |
| ✓ | Association « les paillettes de RICHEMONT » | M. MATHIS Philippe |
| ✓ | Richemont Bad | Mme FRIGERIO Christel |

- ♦ -

79/2021 : CONVENTION DE PREPARATION AU RECLASSEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de préparation au reclassement telle que présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place d'une période de préparation au reclassement (conventions et avenants),

DIT que les dépenses prévues par la convention et ses éventuels avenants, seront inscrites au budget principal de la Commune.

- ♦ -

80/2021 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2022, que le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
- 104 jours de week-ends (52 x 2j)	X 7 heures de travail journalières (35 h/5 j)
- 8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
- 25 jours de congés annuels	+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés	= 1 607 heures annuelles travaillées

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2022, que les modalités d'organisation du temps de travail annuel au sein des différents services, annexées à la présente délibération, sont modifiées pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

DIT que la présente délibération et son annexe seront adressées au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

- ♦ -

81/2021 : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la Commune.

- ♦ -

82/2021 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « BERG VI »

- ✓ **CLOTURE DEFINITIVE**
- ✓ **REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION**
- ✓ **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la clôture du budget annexe du lotissement « Berg VI ».

APPROUVE le transfert de l'excédent de ce budget, d'un montant de 609 242,22 €, dans le budget principal de la Commune.

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

DECIDE la modification de crédits suivante :

Articles	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
DEPENSES	0.00	0.00
Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 509 242,22	0.00
605 - Achat de matériel, équipements, travaux	- 509 242,22	0.00

Articles	Dépenses	Recettes
Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante	609 242,22	0.00
<i>Article 6522 - Reversement de l'excédent des budget annexes à caractère administratif au budget principal</i>	609 242,22	0.00
Chapitre 022 - dépenses imprévues	- 100 000,00	0.00
<i>022 - dépenses imprévues</i>	- 100 000,00	0.00

AUTORISE M. le Trésorier à procéder aux écritures comptables d'intégration au budget principal des comptes de bilan du budget annexe.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ♦ -

83/2021 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3

- **BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la modification de crédits suivante :

Article	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 602.00	114 602.00
DEPENSES	114 602.00	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	15 000.00	
65888 - Autres charges diverses de la gestion courante	15 000.00	
Chapitre 67 –Charges exceptionnelles	99 602.00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieures)	99 602.00	
RECETTES	0.00	114 602.00
Chapitre 78 – Reprises sur provisions	0.00	114 602.00
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	0.00	114 602.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 994 282.01	3 994 282.01
DEPENSES	3 994 282.01	
Opération 20101 – Lotissement séniors	3 991 282.01	
<i>2132 – Immeubles de rapport</i>	<i>3 991 282.01</i>	
Opération 10003 – Voirie et réseaux	- 117 000.00	
<i>2116 - Cimetières</i>	<i>3 000.00</i>	
<i>2312 - Agencement et aménagement de terrains</i>	<i>- 120 000.00</i>	
Opération 20161 – bâtiment multi accueil	120 000.00	
<i>2313 - Constructions</i>	<i>120 000.00</i>	
RECETTES		3 994 282.01
Opération 20101 – Lotissement séniors		3 991 282.01
<i>238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations</i>		<i>3 991 282.01</i>
Opération 10003 – Voirie et réseaux		3 000.00
<i>2312 - Agencement et aménagement de terrains</i>		<i>3 000.00</i>

- ♦ -

84/2021 : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de M. le Trésorier Communal concernant une créance irrécouvrable.

M. le Maire propose de délibérer afin d'admettre en non-valeur cette créance et de la prendre en charge dans le compte 6541, pour un montant de 245.47 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable, pour un montant de 245.47 €.

DIT que cette dépense sera comptabilisée dans le budget de fonctionnement 2021 de la Commune, au compte 6541.

- ♦ -

85/2021 : PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022, le prix des concessions au cimetière et au columbarium de la façon suivante :

- ✓ Acquisition et concession d'une case pour 2 urnes (ou 3 urnes de diamètre maximum de 18 cm) au Columbarium (ce prix est ainsi composé : case : 633 € + concession : 100 €) : 733.00 €
- ✓ Acquisition et concession d'un caveau 2 places : 925.00 € (ce prix est ainsi composé : caveau : 825 € + concession : 100 €)
- ✓ Renouvellement de concession caveau ou columbarium : 100.00 €

FIXE la durée des concessions et renouvellements des concessions à trente ans.

- ♦ -

86/2021 : AUGMENTATION DU TARIF DES SALLES DES FETES

- **ANNEE 2022**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2022, le montant de la caution pour la location des salles des fêtes à 1 000.00 €

DIT que les autres tarifs se rapportant aux locations des salles des fêtes sont inchangés.

- ♦ -

87/2021 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020,

CONSIDERANT l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

1° Décisions en matière de marchés publics

Les devis suivants ont été validés :

Désignation du marché	Nom du fournisseur	Prix en € H.T.
Réparation d'une tondeuse	HACKEL	211.80
Lames pour 2 tondeuses autoportées	HENNEQUIN	439.38
Produits d'entretien pour bâtiments communaux	TOUSSAINT	615.25
Travaux s/réseau eau potable vestiaires Pépinville	ENERLOR	1 169.12
Gel hydroalcoolique et bobines papier	OFFICIEL	920.00
Echelle de cordes pour structure de jeux école maternelle	SES ENVIRONNEMENT	2 908.00
Téléphone mobile pour responsable service technique	ORANGE BUSINES SERVICES	537.76
Réfection mur place de l'Eglise	A-TECH	45 503.00
Formation BAFA d'un agent périscolaire en contrat aidé	UFCV	449.00
Requalification de la voirie et des aménagements de la place de l'Eglise	MULLER TP	85 824.36
Installation d'alarmes incendie dans les ERP	LACROIX SECURITE INCENDIE	10 498.86
Fourniture de panneaux pour lutte contre les dépôts sauvages	XL ENSEIGNES	889.50
Fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux	TOUSSAINT	502.24
Pose de tableaux électriques dans les espaces communs des immeubles collectifs communaux	AJL ELECTRICITE	2 350.00
Location d'une nacelle pour élagage d'arbres	DISTEL	522.00
Redevance annuelle logiciel service enfance	VIP CONCEPT	411.92
Location d'une calèche pour la St Nicolas	ATTELAGES LINSTER	550.00
Maîtrise d'œuvre pour le reboisement parcelle 6 (plan France Relance)	ONF	6 230.82
Réparations circuit chauffage maternelle, mairie et immeuble 43, route nationale	ENERLOR	1 594.72
Marquage routier et bloque roues sur le parking du Weiher	PROXIMARK	2 537.50
Fourniture et pose de potelets route Nationale, suite	SIGNATURE	500.00

à sinistre		
Réparation d'une débroussailleuse	HACKEL	205.30
Réparation réseau éclairage public rue de la Gare	CITEOS	1 622.61
Cartouches d'encre pour la bibliothèque	BUREAU VALLEE	209.67
Renouvellement outils informatiques de la mairie et du service technique (Investissement : 41 062.60 + coût annuel de fonctionnement : 12 767.64)	JVS INFORMATIQUE	53 830.24
Remplacement de pièces défectueuses sur des chaudières murales au lotissement séniors	ENERLOR	543.50
Aménagement d'un columbarium	CIMTEA	37 250.00
Acquisition de livrets « bien vivre ensemble pour les écoles »	EDITIONS PROST	247.50
Achat de plants pour la forêt communale	ALSACE FORET	649.00
Produits pour laves vaisselles salles des fêtes	TOUSSAINT	241.72
Réfection des abords de l'immeuble rue des Jardins	AJTP	5 255.00
Travaux pour installation WIFI Salle St Jacques	FOR-ALLIANCE	560.00
Remplacement espaces verts par gravillons rue des Jardins	AJTP	1 812.60
Mise en place d'un pare-ballon au Tennis-Club	CME	2 296.00
Réparation d'un portillon de l'école élémentaire	CME	624.00
Location d'une nacelle pour remplacement de lampes au gymnase	LOXAM	154.34
Produits d'entretien pour la maternelle	TOUSSAINT	171.90
Produits d'entretien pour les bâtiments communaux	TOUSSAINT	754.53
Fresque murale à la bibliothèque	GIMUS DECO	1 000.00
Mobilier pour le service enfance	MANUTAN COLLECTIVITES	1 616.18
Matériel téléphonique pour le bâtiment multi accueil	OMEGA	1 053.19
Travaux sur réseau chauffage et eau chaude de logements séniors	ENERLOR	1 085.53
Vidange du bac dégraissage salle St Jacques	VEOLIA	342.84
Animation boum du maire du 4 décembre 2021	SUD DJ	300.00
Coffret informatique au service technique	JVS INFORMATIQUE	279.00
Equipement informatique pour public à la bibliothèque	JVS INFORMATIQUE	6 934.00
Achat ou entretien de vélo pour la maternelle	ELIOTH EDUCATION	162.17
Fuel pour Pépinville (3 000 litres)	SCHEIL VICTOR	2 400.00
Travaux d'exploitation 2022 en forêt communale (OET & ATDO)	ONF	2 465.06
Bacs gastro avec couvercle et grilles pour four service enfance et salle St Jacques	TECNAL	270.74
Remplacement de 2 luminaires au Berg VI	ELRES RESEAUX	972.00
Logiciel JMBSOFT pour le service technique	MICROBIB	1 478.00
Location d'une nacelle pour illuminations de Noël	DISTEL	756.00
Désembouage de l'installation de chauffage d'un logement séniors	ENERLOR	730.33
Sachets « ramasse-crottes » pour distributeurs	ANIMO CONCEPT	1 866.15
Matériel divers d'hygiène pour les services communaux (gel hydroalcooliques, papier WC, ...)	OFFICIEL	1 520.00

2° Utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues

SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00
DEPENSES	0.00	0.00
Opération OPFI – OPERATIONS FINANCIERES	0.00	0.00
261 - Titres de participation	1 000.00	0.00
020 - Dépenses imprévues	- 1 000.00	0.00

3° Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière :

- ✓ 1 Concession trentenaire au cimetière communal, attribuée le 2 novembre 2021
- ✓ 1 Concession trentenaire au columbarium, attribuée le 18 octobre 2021

4° Acceptation d'indemnités de sinistres :

- ✓ Réparation du véhicule Renault CLIO accidenté, pour 3 388.09 € (accident non responsable donc pas de franchise).

5° Décisions portant sollicitation de subventions :

Organisme sollicité	Désignation du projet
ETAT (France Relance)	Renouvellement des outils informatiques de la mairie

- ♦ -

Vu par Nous, M. Jean-Luc QUEUNIEZ, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le seize décembre deux mil vingt-et-un.

*Le Maire,
Jean-Luc QUEUNIEZ*